



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 DECEMBRE 2023

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 12 décembre 2023 à 20 heures dans la salle de la mairie de SAINT-AMAND en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean LEBOUVIER Maire.

### L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du mardi 07 novembre 2023
2. Choix de l'entreprise paysager du Fief d'Aubigny
3. Contribution des communes pour élèves scolarisés
4. Tarifs des salles communale, André Binet et Convivialité 2025
5. Décision modificative
6. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024
7. Création de postes (avancement de grade)
8. Dérogation au repos dominical pour l'année 2024
9. Subvention AFM-Téléthon
10. Frais de déplacement agents recenseurs
11. Embauche éventuelle d'un agent technique
12. Prime pouvoir d'achat au personnel
13. Cérémonie et bon d'achat au personnel
14. Vœux à la population
15. Exposition « habiter autrement » (2 semaines d'exposition à choisir entre ce jour et le 31 mars 2024)
16. Mail de M et Mme GUYOT (demande de participation voyage scolaire)
17. Cérémonie Jérémy CANDY et Florian LEBOUVIER

**Présents** : GOULHOT Gilles - PELLAN Florence - ROSET Guy – NEEL Nelly – LENOIR Yannick - BINET Marcel - PAGNON Josiane - HEREL Sylvie - SALMON Laurent - TAILLEPIED Dave - BINET Martine - VAUTIER Jean-Michel - DELAFOSSE Sandrine - PETIT Thierry - DJABALI Laurette.

**Absents excusés et représentés** : DESPREY Annabelle pouvoir à BINET Marcel - DELARUE Isabelle pouvoir à NEEL Nelly - HEREL Stéphanie pouvoir à HEREL Sylvie.

**Absents excusés** : GUERARD Christophe - HAMOND Claude - GAUTIER Valéry.

**Absents** : PARCOIT Sylvia - FOUCHARD Valérie - CAILLOT Alexis - GRAVE Estelle.

**Secrétaire de séance** : PELLAN Florence.

**Le quorum est atteint**

### **1- COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 07 NOVEMBRE 2023.**

L'approbation du compte rendu de la réunion du mardi 07 novembre 2023 est différée suite aux remarques de monsieur ROSET Guy.

## **2-DELIBERATION 2023/077 – AMENAGEMENT PAYSAGER DU FIEF D'AUBIGNY CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des conclusions de la commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 4 décembre 2023 et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de retenir la société CLEAN PAYSAGE pour un montant TTC de 81 146,69 €.
- **Autorise** monsieur le Maire à signer le marché à intervenir.

## **3-DELIBERATION 2023/078 – CONTRIBUTION DES COMMUNES POUR ELEVES SCOLARISES**

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé fait par Mr Guy ROSET, Adjoint aux finances et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe** à 840 Euros par élève la contribution demandée aux communes dont les enfants sont scolarisés sur la commune de SAINT-AMAND-VILLAGES au titre de l'année scolaire 2022-2023 (y compris les élèves scolarisés en classe ULIS).

## **4-DELIBERATION 2023/079 – TARIFS DES SALLES COMMUNALES 2025**

Le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances qui s'est tenue le 11 décembre 2023 et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe** comme suit les tarifs de location des salles communale, André Binet et convivialité pour l'année 2025 :

<b><u>Salle communale</u></b>	
Week-end	235,00 €
Journée semaine	104,00 €
Journée supplémentaire (hors week-end)	46,00 €
Lave-vaisselle (sans location de vaisselle)	25,00 €
Couverts (avec gratuité du lave-vaisselle)	1,00 €

<b><u>Salle André Binet</u></b>	
Week-end	260,00 €
Journée semaine	127,00 €
Journée supplémentaire (hors week-end)	57,00 €
Lave-vaisselle (sans location de vaisselle)	25,00 €
Couverts (avec gratuité du lave-vaisselle)	1,00 €

<b>Salle de convivialité</b>	
Week-end	235.00€
Journée semaine	104,00 €
Journée supplémentaire (hors week-end)	46,00 €
Lave-vaisselle (sans location de vaisselle)	25,00 €
Couverts (avec gratuité du lave-vaisselle)	1,00 €

### **5-DELIBERATION 2023/080- DECISION MODIFICATIVE**

Le conseil municipal, après avoir entendu monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** la décision modificative suivante :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### **Dépenses**

- **Chapitre 012 Charges de personnel**  
Article 6470 Autres charges sociales 26 000 €
- **Chapitre 014 Atténuations de produits**  
Article 739 111 Dégrèvement taxe foncière non bâti 100 €
- **Chapitre 011**  
Article 615 228 Autres bâtiments -26 100 €

### **6-DELIBERATION 2023/081 – AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2024**

Monsieur le maire rappelle aux membres présents les dispositions de L1612-1 du code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que « jusqu'à adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Le conseil municipal, vu l'exposé des motifs ci-dessus, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le maire, dans l'attente et jusqu'au vote du Budget Primitif 2024 à **engager, liquider et mandater** les dépenses d'investissement dans la limite exposée par les articles suivants pour le Budget Principal 2024 :

Article		Voté en 2023	Vote
2111	Terrains nus	100 000 €	25 000 €
212	Agencements	133 000 €	33 250 €
2151	Réseaux voirie	380 709 €	99 177 €
2157	Matériel voirie	177 500 €	44 375 €
2181	Installations générales	5 302 €	1 325 €
2182	Matériel de transport	17 000 €	4250 €
2183	Matériel informatique	3 774 €	943 €
2188	Autres immobilisations	105 698 €	26 424 €

## **7-DELIBERATION 2023/082 – CREATION DE POSTES (AVANCEMENT DE GRADE)**

Le conseil municipal, après avoir entendu monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide de création de poste pour avancement de Grade au 15 décembre 2023, comme suit :**

Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps plein
Adjoint spécialisé principal de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	Temps plein
Adjoint spécialisé principal de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	32,5/35ème
Adjoint spécialisé principal de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	34,91/35ème
Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps plein
Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps plein
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps plein
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	31,5/35ème
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	31,56/35ème
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	21/35ème
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	34/35ème

## **8-DELIBERATION 2023/083 – DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNEE 2024**

Le conseil municipal, après avoir entendu monsieur le Maire et en avoir délibéré, **par 17 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions** (Sandrine DELAFOSSE – Martine BINET) :

- **Décide de l'ouverture des commerces le dimanche aux dates ci-après au titre de l'année 2024**  
14 janvier 2024  
30 juin 2024  
17 et 24 novembre 2024  
1, 8, 15, 22 décembre 2024.

Et dit que la présente délibération sera transmise à Saint-Lô AGGLO.

## **9-DELIBERATION 2023/084 – SUBVENTION AFM-TELETHON**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Vote** une participation de 250 € sous forme de promesse institutionnelle à l'association AFM-TELETHON. Monsieur Guy ROSET n'a pas pris part au vote.

## **10-DELIBERATION 2023/085 – FRAIS DE DEPLACEMENT AGENTS RECENSEURS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recensement aura lieu du 19 janvier au 18 février 2024 inclus. Le Conseil Municipal, après avoir entendu monsieur le Maire, **par 17 voix pour, 1 voix contre** (LENOIR Yannick) et **1 abstention** (DELAFOSSÉ Sandrine) :

- **Décide d'attribuer une indemnité brute forfaitaire au titre des frais de déplacements selon les distances à parcourir, évaluée pour chaque district et répartie comme suit :**

District n°2	180€
District n°3	144€
District n°4	102€
District n°5	102€
District n°6	84€
District n°7	144€
District n°8	180€

### **11- EMBAUCHE EVENTUELLE D'UN AGENT TECHNIQUE**

Le conseil municipal, après avoir entendu monsieur le maire et approuve le principe de procéder à l'embauche d'un agent technique qui sera notamment affecté au désherbage et à l'entretien des cimetières communaux. L'embauche s'effectuerait sous contrat à partir du 1<sup>er</sup> avril 2024.

### **12-PRIME POUVOIR D'ACHAT AU PERSONNEL**

Le conseil municipal, après avoir entendu monsieur le maire et en avoir délibéré, à **16 voix pour, 1 voix contre** (DJABALI Laurette) et **2 Abstentions** (TAILLEPIED Dave et LEPETIT Thierry) :

- **Décide** de verser la prime de pouvoir d'achat aux seuls agents publics éligibles, comme suit :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 <sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	400 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	350 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	300 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	250 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	200 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	175 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	150 €

### **13-CEREMONIE ET BON D'ACHAT AU PERSONNEL**

Le conseil fixe au vendredi 12 janvier 2024 la cérémonie des vœux au personnel communal qui se déroulera dans la salle de réception de la Mairie.

Le montant du bon d'achat délivré à cette occasion est fixé à 90 €.

### **14-VŒUX A LA POPULATION**

La cérémonie des vœux à la population est fixée au 5 janvier 2024 à 19 heures.

### **15-EXPOSITION « HABITER AUTREMENT »**

Le conseil municipal décline l'invitation faite par Saint-Lô Agglo d'accueillir l'exposition «Habiter Autrement ».

### **16-MAIL DE M ET MME GUYOT**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de M et Mme GUYOT Jérôme et Tiphaine interrogeant la commune sur l'existence d'aide octroyée pour séjour à l'étranger ou pour stage de formation au BAFA. Une réponse sera apportée aux demandeurs les informant que la commune ne finance pas ces activités.

### **17-CEREMONIE JEREMY CANDY ET FLORIAN LEBOUVIER**

Une cérémonie en l'honneur de Jérémy CANDY (champion d'Europe en K2 et médaillé d'argent aux mondiaux de Kayak marathon K2) et de Florian LEBOUVIER (meilleur apprenti pâtissier de Normandie qui représentera la Normandie au concours national en 2024) sera organisée le vendredi 29 décembre 2023.

Le maire,

Jean LEBOUVIER

La secrétaire de séance,

Florence PELLAN